

DES

## JEUNES ADULTES

de 16 à 21 ans

Détenus dans les prisons du Département de la Seine

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1905

10me Année

## DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

18188 Fgcm

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

## JEUNES ADULTES

de 16 à 21 ans

Détenus dans les prisons du Département de la Seine



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1905

10me Année



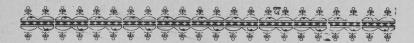


## DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



#### SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

## JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du Département de la Seine

Président d'honneur : M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Président honoraire : M. Ch. Petit, Président honoraire à la Cour de Cassation.

## Conseil d'Administration :

Président :

M. E. Passez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Vice-Président : Secrétaire Général : M. LACOIN, avocat à la Cour d'Appel.
M. PAUL BAILLIÈRE, docteur en droit.

Secrétaires :

M. René Dupuis, avocat.

M. RENE Dupuis, avocat

M. PIERRE EDOUARD WEBER, avocat à la Cour d'Appel

Trésorier honoraire :

M, ADOLPHE DÉMY, consul.

Trésorier:

M. ANDRÉ VIDIL.

Membres du Conseil:

M. Boivin-Champeaux, Président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation,

M. Harel, premier président honoraire à la Cour d'Appel.

M. HENRI JOLY, membre de l'Institut.

M. LE VICOMTE DE POMEREU.

M. Vincens, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.

M. Thureau, conseiller honoraire à la Cour d'Appel.

M. CELIER, avocat.

M. LEREDU, avocat à la Cour d'Appel.

M. Jouanne, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

### ORIGINE ET BUT DE LA SOCIÉTÉ

La Société de Patronage des jeunes adultes libérés de 16 à 21 ans, du département de la Seine a été fondée en 1895 sur l'initiative de l'aumônier de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'un vice-prédent, d'un secrétaire général, de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier et de neuf membres du Conseil.

Le premier président élu a été M. le Conseiller à la Cour de Cassation, Charles Petit, demeuré président honoraire.

La Société a pour but de visiter en prison avec l'autorisation de l'Administration pénitentiaire, les jeunes détenus de 16 à 21 ans, au cours de leur peine; et quand ils sortent sans ressources et ont été jugés dignes d'intérêt, elle leur offre un asile et du travail dans un atelier qu'elle entretient, 22, rue Petion.

La Société recueille aussi les jeunes gens qui ont été internés par voie de Correction Paternelle et que leur famille ne peut pas reprendre immédiatement.

Les jeunes gens sont occupés dans l'atelier, toute la journée, à faire le travail à façon dont le Patronage

s'est procuré l'entreprise. Ils reçoivent une allocation quotidienne minimum de 1 fr. 50 pour la nourriture et le logement qui leur sont assurés dans les établissements du quartier ; de sorte que l'inexpérience des premiers jours ne les prive pas de ressources indispensables. Mais comme ils ont droit à la totalité de leur gain, il en résulte que leurs salaires dépassent au bout de quelques temps ce minimum et qu'ils peuvent par leur bonne conduite et leur économie se constituer une petite réserve pour l'avenir. La différence entre leur allocation des premiers jours et les salaires qu'ils ont réellement gagnés demeure à la charge de la Société. Deux contremaîtres sont chargés de la surveillance de l'atelier, d'aller chercher de l'ouvrage, de recevoir le travail et de tenir les comptes quotidiens.

Après une certaine période d'épreuve, qui peut durer plusieurs mois et lorsque les patronés on<sup>t</sup> donné des marques suffisantes de leur esprit d'ordre et de leur assiduité, le Patronage s'occupe lui-même de les recommander et de leur trouver une situation. En tout cas, ils reçoivent un certificat qui leur permet de se placer assez facilement dans l'industrie.

Le nombre des individus reçus au Patronage depuis l'origine (juin 1895) jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 1905 s'élève à 1436, sur lesquels 778 ont été placés et rendus à la vie honnête.

Le mouvement annuel des fonds s'est élevé en 1905 à 22.079 francs 55.

### Extnait des Statuts

ARTICLE 4 — La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres sooscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5.— Pour être membre sociétaire ou sousscripteurs il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.



## Assemblée Générale de 1905

L'Assemblée générale du Patronage des Jeunes Adultes pour 1905 s'est tenue le 14 mars, à quatre heures et demie, au siège de la Société, 14, place Dauphine.

Elle était présidée par M. Ernest Passez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Président de la Société.

On remarquait dans l'Assemblée, le représentant de M. Grimanelli, directeur de l'administration pénitentiaire, M. Harel, président de la Chambre honoraire à la Cour d'appel, M. Bondon, directeur de la Petite Roquette, M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite Roquette. M. le vicomte de Pomereu, M. William Marie, M. Boivin-Champeaux, Président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, etc...

La séance a été ouverte par M. le Président qui a donné lecture des lettres par lesquelles M. le directeur de l'administration pénitentiaire, M. Félix Voisin, conseiller à la Cour de Cassation, M. Duflos, conseiller maître à la Cour des Comptes, M. Thureau, conseiller honoraire à la Cour d'appel, M. Adolphe Démy, trésorier honoraire de la Société, M. Leredu, avocat à la Cour d'appel s'excusaient de ne pouvoir assister à la séance.

Il a prononcé ensuite une courte allocution. La Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés, a-t-il dit, a continué d'affirmer sa vitalité pendant l'année 1904, malgré les difficultés qu'elle a rencontrées sur sa route dans l'accomplissement de son œuvre. Ces difficultés proviennent surtout de l'affaiblissement de la répression. Il ne faut pas cesser de signaler le danger qui résulte des remises en liberté après des arrestations multiples, et dont la conséquence est de pousser à la récidive les individus à qui on applique cette indulgence excessive.

M. le Président a indiqué encore un autre danger qui vient de l'application trop fréquente du sursis aux peines prononcées par les tribunaux correctionnels. L'effet exemplaire, qui doit résulter des condamnations infligées aux coupables, est nécessairement affaibli par les sursis prononcés trop facilement par les juges au profit d'individus qui en paraissent souvent bien peu dignes.

M. le Président adresse ses remerciements et ceux de ses collègues à l'administration pénitentiaire qui est représentée à la séance par M. Deneux, sous-chef du 4° bureau. Elle donne à l'œuvre un appui et un concours qui lui sont indispensables et qui sont pour elle un précieux encouragement. Il remercie aussi M. le Directeur de la petite Roquette et les membres de la Société qui assistent aux séances avec un zèle infatigable.

M. le Président rappelle les pertes cruelles que la Société de Patronage a éprouvées par la mort de M. le bâtonnier Pouillet, qui avait fait à l'une des dernières Assemblées une charmante causerie, et par celle de M. le Conseiller Lefuel. M. Lefuel était membre du Conseil de l'œuvre depuis deux ans et il y apportait le concours de son cœur généreux et de sa grande expérience. Sa disparition a été douloureusement ressentie par tous les membres de la Société.

L'Assemblée a procédé ensuite aux opérations d'élection

réglementaires.

Par suite du roulement annuel M. Paul Boucher, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, devait sortir du Conseil d'administration, il y avait lieu aussi de remplacer M. Lefuel, conseiller à la Cour d'appel, décédé au courant de l'année, et de nommer un troisième membre pour compléter le nombre prescrit par les statuts.

Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée a élu MM. Leredu, avocat à la Cour d'appel, Jouarre avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Célier, avocat. Elle a également confirmé d'une façon définitive la nomination de M. Vidil aux fonctions de Trésorier. Ces nominations ont été

faites à l'unanimité.

Le Président a donné alors la parole à M. le Secrétaire général Paul Baillière et à M. le Trésorier André Vidil dont les rapports suivent.

La séance a été levée à 5 h. 1/2.



## Rapport

de

## M. PAUL BAILLIÈRE

Secrétaire Général

Messieurs.

Ainsi que M. le Président, j'ai aussi le pieux devoir de saluer la mémoire des membres de notre Patronage décédés cette année, M. le Conseiller Lefuel et M. le Bâtonnier Pouillet. Nous ne saurions oublier la bonté avec laquelle M. Lefuel avait bien voulu partager nos travaux et dérober quelques moments d'une existence si bien remplie pour faire profiter notre Conseil de Direction de son expérience et de sa maturité; j'apporte ici le témoignage de notre deuil. M. le Bâtonnier Pouillet ne faisait pas partie de notre Conseil, mais il nous avait donné une preuve d'affection toute particulière en prenant la parole à l'une de nos assemblées annuelles. Il avait merveilleusement compris l'intérêt et la sympathie qui nous rattachent tous à cette famille adoptive que nous avons créée, et que nous voyons grandir sous nos yeux. Avec une bonté malicieuse et souriante, il nous comparait à ces parents, qui, le soir, en présence de quelques amis chers, s'entretiennent ensemble des progrès et des mérites de leurs enfants.

Nous voici encore réunis aujourd'hui, Messieurs, dans la même pensée, mais avant de reprendre l'entretien annuel, nous ne pouvons nous empêcher de penser encore aux absents qui étaient venus assister hier à nos dernières causeries, et

qui nous manqueront toujours désormais.

Nous avons reçu au Patronage, cette année 113 individus nouveaux, ce qui avec les 20 anciens qui restaient encore au 1er ianvier 1904 fait un total de 133 personnes.

Nous en avions reçu 136 nouveaux l'année précédente, la différence porte surtout sur les passagers, sur les hôtes d'un jour qui partent le soir ou le lendemain, et qui, bientôt rebutés

par le travail, demeurent sans volonté, sans valeur morale et sans importance.

Sur le nombre total des séjours pour 133 individus, on peut

faire les observations suivantes :

#### Sont restés:

De 1 à 6 jours	22
De 6 jours à un mois	75
De 1 mois à 4 mois	24
Plus de 4 mois	
The same of a conditional state of the same and the same a	133

Ces chiffres, comparés à ceux de l'an dernier, montrent en effet, une différence considérable en faveur des séjours longs. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Relativement à l'âge des 113 nouveaux, nous trouvons les

remarques suivantes:

Agés de moins de 16 ans	1
Agés de 16 ans	9 .
Ages de 17 ans	17
Ages de 18 ans	21
Agés de 19 ans	21
A 0'Ac da 211 anc	) 1
Agés de plus de 20 ans	7
Design France A Delegation of the Company of the Co	3

La proportion s'est élevée en faveur des individus compris entre 18 et 20 ans. Cette remarque s'ajoute à la précédente pour expliquer l'amélioration du travail et du nombre des placements dont je vous entretiendrai tout à l'heure.

Les jeunes gens qui viennent à l'atelier de la rue Pétion proviennent, vous le savez, de différentes origines : voici à ce

point de vue la répartition des 113 nouveaux.

#### Proviennent:

De la petite Roquette	39
De Fresnes	5
De la Sante	6
Avant condamnation:	
De la correction paternene	15
De la Prefecture	8
Du Parquet	4
Ancien patronne	1
D'aures patronages	. 2
Envoyes paraway voisin	17
Après le service militaire fait	.6
and partent to so you to tender ain of gut, blood to rebuild	113

Il y a eu un peu de fléchissement dans le nombre des envois de la Correction paternelle. Mais ce qui est bon à noter, c'est que sur les 20 jeunes gens venus à l'atelier par cette voie (5 restant de l'an dernier et 15 nouveaux), 16 ont été placés soit par les parents, soit par nous-mêmes, 2 se trouvent encore à l'atelier au 1er janvier 1905, dont l'un déjà depuis un certain temps, est devenu très bon sujet, et 2 seulement ont dû être réintégrés à la petite Roquette. Le déchet sur ce chapitre a été très faible.

Pour assurer encore mieux l'influence de la discipline, le Conseil de Direction a, sur l'initiative de M. le Président, inauguré une disposition nouvelle. Il demande aux parents, en même temps qu'ils confient leurs enfants au Patronage, de prendre l'engagement de les réintégrer à la Correction Paternelle s'ils se montrent paresseux et indisciplinés.

C'est une sanction effective qui manquait à notre organisation, et une lacune qui est désormais utilement comblée.

J'entre maintenant plus particulièrement dans le mécanisme de notre existence en 1904, par l'analyse des recettes et des dépenses de l'atelier. Ce n'est pas empiéter sur le rôle de M. le Trésorier. Celui-ci vous donnera au point de vue général, le bilan des recettes et des dépenses; le chiffre des cotisations recouvrées, des subventions reçues, de divers paiements effectués par les loyers, assurances, etc... Je ne me place ici qu'au point de vue du chapitre spécial qui s'appelle le compte de l'atelier, et qui résume la vie morale de notre œuvre.

Si nous examinons le côté recettes ; nous voyons qu'elles se sont composées cette année comme toujours, de deux éléments dont la proportion est variable. D'un côté, les subventions de la Caisse du Trésorier, de l'autre, le produit du travail.

La Caisse a fourni 5.275 fr. 60 et le produit du travail à facon 8.895 fr. 50, ce qui fait un total de 14.171 fr. 50.

Voici aux dépenses, l'emploi de ces 14.171 fr. 50.

, ordinada are pro- pro- pro- pro- pro- pro- pro- pro-		
Le salaire des Patronnés s'est élevé à	9.979	85
Celui des contremaîtres à	1.800	))
Les secours pécuniaires à raison de l'insuffi-		
sance de salaires	1.528	85
Les dépenses outils		
L'éclairage	. 170	))
Le chauffage	. 65	))
Ce qui fait une somme égale de	14.171	15

Rien ne saurait mieux faire constater l'effet du multiplicateur bienfaisant que nous avons introduit dans notre mécanisme charitable, le travail; grâce à lui, nous pouvons dé-

penser trois fois ce qui a été reçu.

Si l'on compare le travail effectué cette année à celui des années précédentes, on voit que malgré les difficultés qui résultent toujours du ralentissement des affaires, notre chiffre s'est relevé d'une façon sensible. Le produit a dépassé de plus de 1.000 francs, le produit de l'année précédente qui était de 7.627 fr. 60 et il est supérieur mêmea celui de 1902 qui n'était que de 8.123 fr. 80.

C'est un heureux progrès que nous devons à la surveillance et à l'esprit d'organisation de M. l'abbé Milliard, fort bien

secondé par les efforts de nos contremaîtres.

#### Bilan moral

Voici maintenant notre bilan moral : qu'avons-nous fait des 133 jeunes gens désemparés sans ressources et sans abri qui ont été frapper à notre porte, legs de l'année précédente, nouveaux venus de cette année :

59 ont été placés.2 ont été rapatriés.3 se sont engagés.

2 sont partis comme soldats.

1 est parti à l'hôpital.

49 ont quitté l'atelier ou ont été renvoyés. 17 se trouvaient à l'atelier au 1<sup>er</sup> janvier.

Je crois que nous avons tout lieu d'être satisfaits et fiers de ces résultats. Ils sont même supérieurs à ceux de l'année précédente, puisque la proportion des placements aux entrées se relève de 41 % à 50,5 %; et que le déchet des entrées porte simplement sur les passagers, les paresseux et les mal disposés.

Je vous parlais l'an dernier des efforts que nous faisions pour faciliter les réhabilitations. Nous avons continué à nous en occuper; mais c'est une matière où les obstacles sont de toute nature, et où il ne faut pas mesurer le temps. Nous n'avons pas encore abouti, cependant je pense que nous sommes en bonne voie pour une ou deux de ces intéressantes

procedures

Je dois mentionner ensin quelques conférences dues à nos amis, dont l'un porte un nom qui nous est cher à plus d'un titre. Ces petites réunions ont apporté une agréable diversion à nos travaux. Les talents et la bonne volonté des jeunes gens d'un patronage voisin y ont ajouté un élément artistique et musical qui a été vivement très apprécié de nos jeunes gens et des clients que nous invitons à ces petites soirées.

En terminant, Messieurs, nous avons l'habitude de lire quelques lettres de nos patronnés. C'est le meilleur moyen de vous faire connaître leurs idées et leurs dispositions morales, et de rendre juges du réveil de bons sentiments qui s'est effectué en eux. Je vais donc vous faire quelques citations qui vous montreront que cette année nous a apporté encore, à ce point de vue, des satisfactions heureuses.

Un de nos jeunes gens arrive à Laghouat. Il se hâte d'informer M. l'abbé Milliard que « ses débuts dans sa nouvelle vie ne lui ont pas paru trop pénibles, et qu'il compte sur lui pour lui donner de temps en temps de bons conseils ».

Un autre écrit du Kreider: « Je garderai toujours un bon souvenir de l'accueil que vous m'avez fait dans votre atelier, ainsi que de la manière dont on y est traité ».

Un troisième est arrivé à Sens: « J'espère toujours que Monsieur l'abbé se porte bien, ainsi que tous ces Messieurs et tous mes camarades. J'espère bien de Monsieur l'abbé qu'il voudra bien m'attendre en militaire. (Ne vous y trompez pas, c'est le jeune homme qui sera en tenue!) pour le jour de Noël, car j'espère bien pouvoir attraper ma première permission, et ça sera chez vous ma première visite ».

Voici un autre écrit dont je me reprocherais de déflorer la saveur naïve : « Vous allez dire que je suis bien impoli de ne pas vous avoir écrit plus tôt, mais j'ai attendu un peu de temps pour vous dire ce que c'était que le métier militaire. Eh bien! je vous dirais que c'aient bien triste celui qui n'a pas d'argent, mais à part ça, je me plais bien. Enfin je suis le peloton pour passer brigadier, je gagnerai mes 32 sous par semaine, je me dégrourer avec cela. Si j'avais de l'argent (Quel rève) je me ferais photographié et vous enverrai ma photographie, car vous avez fait tout ce que vous avez pu pour moi, je ne sais comment vous récompenser... Je fini en vous serrant la main de cœur et d'amitié ».

Quelques lettres s'élèvent au-dessus de la moyenne par des sentiments extrêmement délicats et l'expression est vraiment au niveau de la pensée. Voici ce qu'écrivait un jeune homme qui avait passé par notre atelier en sortant de la Correction paternelle, et qui terminait sontemps de service.

Givet, le 30 juin 1904.

#### Monsieur l'Abbé Milliard,

... de me suis occupé ces jours derniers à des demandes de travail dans deux maisons différentes.

Je vous ferai part des réponses que je recevrai, au cas où je ne pourrais pas être employé, dans l'une ou l'autre maison, j'aurais recours à votre bonne générosité pour travailler au milieu de vous, comme par le passé. Je serai très heureux de vous revoir, car croyez-moi, j'ai un grand attachement pour Vous Monsieur l'Abbé et pour le patronage que vous dirigez, et dont je garde un bon souvenir de ma jeunesse passée, j'ai écouté vos conseils et cela m'a beaucoup profité, aujourd'hui je serai fier de remplir les devoirs d'un fils respectueux auprès de mes vieux parents, leur venir à mon tour en aide, comme je leur dis quand je leur donne de mes nouvelles...

Dans l'attente de recevoir de vos bonnes nouvelles, recevez, Monsieur l'Abbé Milliard, mes meilleurs remerciements pour tout ce que vous avez fait pour moi jusqu'à ce jour et croyez que je suis toujours votre tout dévoué et respectueux ser-

viteur.

Bien à Vous,

Bien des choses à Messieurs les Membres de la Société du Patronage.

Le jeune homme rentre à Paris, passe quelque temps à l'atelier, et puis il est nommé comme employé supplémentaire dans une compagnie de chemin de fer. Alors, voyant que sa situation devient stable, il songe à se marier et fait une demande pour être classé d'une façon définitive. Telles sont les nouvelles dont il fait part à M. l'Abbé Milliard, et il ajoute à sa lettre quelques mots qui ont dû profondément le toucher.

Je suis très heureux de vous écrire, vous qui avez été si bon pour moi durant une partie de ma jeunesse, j'ai le devoir de vous dire que grâce à vous le chemin que vous m'avez tracé a été suivi, encore une fois, cher Monsieur l'Abbé, merci et jamais je ne vous oublierai dans mes pensées, car si j'aime mes parents, je vous aime aussi et croyez qu'il est de mon devoir de vous le dire, connaissent votre bonté, sachant approuver vos paroles et conseils que vous m'avez prodiqués, j'ai l'espoir de pouvoir vous serrer la main aussitôt que je pourrais avoir un petit congé. Enfin, pour terminer, je souhaiterai que beaucoup comme moi que vous avez conduits dans le droit chemin puissent vous faire parvenir comme moi leur reconnaissance.

Je vous prierai de faire parvenir à Messieurs les Membres

du Patronage, mes vœux et souhaits de bonne année.

Je suis avec respect, mon Cher Père, votre tout dévoué, respectueux et reconnaissant serviteur.

Il est difficile, je crois, de ne pas reconnaître l'accent de sincérité qui respire dans cette jolie lettre, et de ne pas s'en trouver touché. M. l'Abbé Milliard peut être heureux et fier d'un tel élan de reconnaissance, et nous le sommes comme lui; car c'est le Patronage qu'il a créé, et que nous maintenons

avec lui, qui a permis ce sauvetage. Il y a là un abri contre les fâcheux exemples, et les conseils détestables; et le patronné y trouve avec le travail viril, la bonté qui relève et l'appui qui soutient.

Je n'aurais toutefois pas rempli ma tâche si je ne vous rappelais encore de nouveau à quelles infortunes navrantes vous avez affaire. Il y a des malheureux que le vice a fait tomber dans la pauvreté, que la pauvreté à son tour, va rejeter dans le vice et dans le crime. Ceux-là voient l'abîme ouvert devant eux qui les attire et les fascine, ils voudraient reculer, ils cherchent un appui, et dans cette angoisse suprème, ils se sentent horriblement seuls.

Ecoutez plutôt cette dernière lettre.

Je me permets de vous écrire cette lettre, quoique je sache que la demande que je formule ne tient pas de votre ressort, ne vous occupant que des adultes; mais devant la nécessité où je vais me trouver d'ici peu m'oblige à recourir une seconde fois à votre société.

Ayant déjà travaillé chez vous, et ne croyant pas y avoir laissé de mauvais souvenir, j'ai pensé que vous ne refuseriez

pas ma demande...

Maintenant, M. l'abbé, je vais avoir fini mon temps de service, étant seul mon père décèdé en juin dernier, je solliciterai de vous que si vous pouviez me procurer du travail quel qu'il soit qui puisse me tirer d'embarras à mon arrivée à Paris, ne voulant pas retomber dans le mauvais chemin...

Cette plainte gauche et timide se répète bien souvent, et il n'en est pas de plus navrante. Au bord de ce mauvais chemin,

vore patronage est le refuge.

Aimez-le donc, Messieurs, et faites-le aimer pour le mal qu'il empêche, et pour le bien qu'il fait. Dites qu'il n'est pas une œuvre de pitié molle et languissante, mais une école de courage et d'énergie. Ceux qui viennent à vous sont ceux qui acceptent le travail assidu et régénérateur, l'ordre, la discipline bienveillante, mais exacte, et qui trouvent dans leur pratique l'inspiration d'une vie droite et honnête.

Vous touchez à la dixième année de votre laborieuse carrière, et il vous est permis d'invoquer en votre faveur l'éloquence des chiffres. Déjà depuis le mois de mai 1895 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1905, votre atelier a reçu 1.436 individus dont 778 ont été replacés. C'est une petite armée qui a été arrachée par vous au vice, et qui marche maintenant « dans le bon chemin ». Le coup d'œil que vous pouvez ainsi jeter en arrière est la récompense de vos efforts passés, et la garantie de nouveaux succès.

# Situation

(MOUVEMENT

## **ANNÉE** 1904

## Recettes

En caisse au 1er Janvier 1904	4.895	98
Subvention Ministérielle	4.000	
Deuxième subvention	500	
Indemnité (Libérés conditionnels)	223	50
Ressources diverses	514	10
Dons des Conseils Généraux Eure-et-Loire	25	
d° Nièvre	50	
Dons des Bienfaiteurs	940	
- Sociétaires et Souscripteurs	2.035	50
Prix du travail à façon	8.895	50
	9-840	
	111041 46.1	-
	22.079	25

## Financière

GÉNÉRAL)

## **ANNÉE 1904**

## Dépenses

Loyer	2.155	20
Imprimeur	260	50
Salaire des patronés	9.879	85
— des contre-maîtres	1.800	
Réhabilitation	56	15
Secours en raison d'insuffisance de salaires	1.528	85
Dépenses d'atelier, Outils	726	35
Eclairage	170	***
Chauffage	65	
Assurances	301	55
Valeurs impayées	435	65
Dépenses diverses	144	25
Fonds de roulement	4.555	65
Balance au 31 Janvier 1905	4.000	00
		-
	22.079	25

GENERAL

Beautodect

- des dontes-maines, . . . . . . . . . . . . . . .

Angence of released in a configuration of the salatives

9001 93KM

de contra e servativament de normin i no di la comuna e constitui de la constitui de la

the regular state of backers as the more state of real few and the state of the sta

### M. ANDRÉ VIDIL

Trésorier

configure and from the 1781 to approxibe 1.7 james for constitues.

The state of the s market son Richeston Person cost penie de doi trance, presenant de ce que

.... elmai analma el musicomon

Remplaçant M. René Dupuis, qui, avec un dévouement dont nous avons à le remercier, a bien voulu, en plus de ses fonctions de secrétaire, remplir celles de trésorier jusqu'en juin dernier, je viens vous exposer en quelques mots la situation financière de notre Société, au 31 décembre 1904,

Notre encaisse à cette date était, à peu de chose près, la même qu'au 31 décembre 1903; elle s'élevait à 4.555 fr. 65 contre 4.895 fr. 95, et accusait par conséquent une diminution de 340 fr. 40.

Nos regettes ent átá les suiventes :

Subvention ministérielle dont le chiffre ordinaire de 4.000 est monté à 4.500 francs, grâce à une allocation supplémentaire de 500 francs, accordée pour 1903 et encaissée en 1904	
allocation supplémentaire de 500 francs, accordée pour 1903 et encaissée en 1904	
pour 1903 et encaissée en 1904	
Indemnité de l'Etat pour les libérés conditionnels	
tionnels	))
	0
Nous avons reçu des conseils généraux les mêmes	
dons que précédemment	))
Malheureusement, ceux provenant des bienfai-	

teurs ont fléchi de 100 francs .....

Et à notre grand regret nous avons à constater une diminution beaucoup plus grande 594 fr. 50 dans les versements des sociétaires et des souscripteurs	2.035 50
Les dépenses de la caisse se sont élevées à	8.628 40
Elles comprennent: Les frais d'atelier se composant des salaires, dépenses de chauffage et d'éclairage, achats d'outils, etc., qui, déduction faite du prix des travaux à façon fournis par divers industriels, et dont le montant soulage une grande partie de nos dépenses, se sont soldés par	5.275 60
Imprimés divers	260 50
Les loyers, présentent une augmentation apparente de 100 francs, provenant de ce que la location de notre salle de réunion a été payée avant le 31 décembre, au lieu de l'être après le 1er janvier comme pour l'année précédente	2.155 20
Les assurances qui, ainsi que nous le faisait prévoir le rapport de mon prédécesseur, sont en augmentation sensibles à	301 05
Les chapitres:	
Frais de réhabilitation	56 15
Factures non recouvrées	435 65
Dépenses diversesne me paraissent nécessiter aucune explication.	144 25

Avant de terminer, Messieurs, il me paraît de toute justice d'adresser nos bien vifs remerciements à l'administration, pour la subvention qu'elle accorde à notre œuvre, et sans laquelle cette dernière se trouverait exposée à péricliter.

Nous remercions également nos bienfaiteurs, nos sociétaires

Nous remercions également nos bienfaiteurs, nos sociétaires et nos souscripteurs à la générosité desquels nous ne cessons de faire appel; l'appui que nous trouvons auprès d'eux nous est infiniment précieux en nous aidant à remplir notre tâche.

Nous leur demandons de vouloir bien nous le continuer, et de faire, en notre faveur, un peu de propagande autour d'eux, afin de grossir nos ressources en nous amenant de nouveaux adhérents.

## Exercice 1904

## Caisse du Trésorier RECETTES

Solde au 31 Décembre 1903	4.895 »
Subvention Ministèrielle 4.000	
— supplémentaire 500	4.500 »
Libérés conditionnels - Indemnité de l'Etat	223.50
Conseils Généraux	75 »
Bienfaiteurs	940 »
Sociétaires et Souscripteurs	2.035.50
Ressources diverses	514.10
TOTAL	13.184.05

#### DÉPENSES

Dépenses pour l'entretien de l'atelier	5.275.60
Imprimeur	260.50
Loyers	2.155.20
Assurances	301.05
Frais de réhabilitation	56.15
Factures non recouvrées	435.65
Frais divers	144.25
Solde au 31 Décembre 1904	4.555 65
TOTAL	13.184.05

## Membres de la Société de Patronage

### BIENFAITEURS

MM-

G G I GARRIAGA DIGITARRA Anchemando Denig	1000	
S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris.	300	
BAILLIERE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106 BAILLIERE (Paul), D' en droit, bd de Courcelles, 20.	300	
+ BALLEROY (Comtesse de)	100	
	200	
BANQUE de France	100	
BAZIN (René), membre de l'Académie française	100	
DEALIDOIN (Hanri) rue Boyala &	100	
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8	200	
BOUCHER (Paul), Substitut au Tribunal de la Seine,	200	
mio Mágièros ?	200	
rue Mézières, 8	100	
BOURDILLON, bâtonnier de l'ordre des Avocats à	100	
la Cour d'Appel, 10, rue d'Anjou	100	))
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois de Boulogne, 64.	100	
BREUILLE (Alphonse), boul. Voltaire, 64	100	
CARRABY, avocat, rue de Téhéran, 4	100	
CAVARE (Mme), boul. Malesherbes, 35	100	
CHAMBRE des Notaires de Paris	800	
CHAMBRE des Notaires de Paris	100	
COJET-LITARD, industriel à Roubaix	100	))
COLCOMBET et Cie, industriels à St-Etienne	100	))
COMITE des OEuvres du Travail, r. de Courcelles, 46.	300	))
CONSEIL GENERAL de la Nièvre	150	))
CONSEIL GENERAL de la Seine-Inférieure	200	))
DEBAISER frères), rue du Louvre, 44	100	))
DEGLAS (Gustave), commercant, rue du Sentier, 32.	100	))
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26	100	))
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).	100	
DEMOMBYNES avocat, rue Jacob, 28	100	-))
DEMY (Adolphe), consul, boul. St-Michel, 20	1000	))
DREYFUS (Anat.), comm., r. Grange-Batelière, 18	100	
DREYFUS (frères), com., r. Croix-des-Pts-Champs, 50	100	
DUBLY (HJ.), Roubaix	200	))
DUBLY (HJ.), Roubaix		
Comptes, rue Jouffroy, 81	100	
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1	100	
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44	150	
FONTAN (Thérésa Velade), avenue des Ternes, 2	600	))

+ GARGAN (baronne de)	100	- ))
+ GIRARDIN, notaire honoraire	300	
+ GIRARDIN (Henri)	500	))
+ GIRARDIN (Henri)	500	
GOLDSMIDT (Léopold), rue Rembrandt, 16	100	))
GRAMMONT (comte Arnaud de), rue de Lille, 81	100	
GRIGNON (Henri), notaire, boul, St-Michel 26	100	
GUERIN (Emile), rue des Poitevins, 2	100	
HACHETTE et Cie. libraires, boul. St-Germain, 79	100	
HAREL (A.), Président à la Cour d'appel, boulevard	100	"
Haussmann, 157	600	))
+ HERMITTE (Ch.), membre de l'Institut	100	
+ HEURTEMATE (Mme veuve)	100	
	100	
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart, rue de Sol-	100	"
férino, 2	100	))
INNOVATRICE (l'), Cie d'assur.,	130	
JUVIGNY (Alfred de), à Paris	200	
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67	100	
LAGOGUEE (père et fils), rue du Chemin-Vert, 23	150	
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, Rouen	100	
LANGE (F.), industriel, Troyes	100	
LAROCHE-JOUBERT, commerç., r. des Archives, 11.	100	
LEFEVRE (Mme Théodore), place St-Michel, 4	100	
LEROUX (Mme Alfred), rue St-Honoré, 364	100	
LEROUX (Paul), rue St-Honoré, 364	100	
LYONNE (comte de), rue de Varennes, 88	200	
MARIE (Hubert), architecte, Chaussée-d'Antin, 60	100	
MESNIER (Jules), boul. Haussmann, 53	100	
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des	100	"
Sceaux, rue St-Honoré, 131	200	"
+ MONTCHARVILLE	200	
MONTARGIS (M. et Mîle), propriétaire, r. du Bac, 42.	200	
MOREL d'ARLEUX (Charles), notaire honoraire, av.	200	"
de l'Onéra 13	100	11
de l'Opéra, 13ORBAN (Pierre), Juge-suppl. Vincennes	120	
PALLAIN, Gouverneur, Banque de France	100	
PETIT (Charles), Président honoraire à la Cour de	100	,,,
Cassation, Président d'honneur du Patronage des		
Jeunes Adultes, St-Jean de Luz (Basses-Pyrénées).	200	**
PISCOT (Marcel), rue du Général-Foy, 25	100	
POMEREU (comte de), député, rue de Lille, 67	100	
POMEREU (comtesse Alice de), rue de Lille, 67	500	
POMEREU d'ALIGRE (vicomte de), ancien Conseiller	500	"
général de la Nièvre, rue de Lille, 67	1400	
+, POUILLET (Eugène)	100	
TI FOOTELET (Eugene)	100	1)

The second of the second second and the second

#### SOCIÉTAIR ES

MM.

AUBER (L.), propriétaire, rue Penthièvre, 11. AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché. BALLIMAN, rue de Rivoli, 174. BAUDOIN, avenue des Champs-Elysées, 125. BAUDOUIN (H.), au Rond Royal Compiègne (Oise). BEAUDINOT, Curé de St-Ambroise. BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation, quai d'Orsay, 13. BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour d'Appel, rue de la Boëtie, 58. BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette. BRUEYRÈ (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, rue Murillo, 9. BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44. BOUISSIN (Mme veuve), rue de Berry, 14. CALMAN-LEVY (Mme veuve), rue Pierre-Charron, 64. CARETTE (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 20. DABANCOUR, avenue de Ségur, 15. DESPORTES de la FOSSE (Mme), rue Jouffroy, 60. DUGNOLLE (comte de Montfort), avenue Trudaine, 10. DUPUIS (René), avocat, rue Margueritte, 5. ESPEUILLES (comte d'), place Palais-Bourbon, 6. GAILLARD, commercant, rue Turbigo, 15. GALLET (Edmond), rue de Rivoli, 158. GALLET (Mme veuve Charles), rue de Vaugirard, 56. GERBELOT, rue de Vaugirard, 346. GIRAUD, secrétaire général de la Banque de France, rue Radziwill, 2. GOLDSCHMIDT (Paul), place Malesherbes, 15. GRAMMONT (comte Armand de), rue de Lille, 81. GUILLAUME (Georges), rue St-Lazare, 91. GUILLOT (Adolphe), membre de l'Institut, avenue de Vil-HENRY (Emile), faubourg Saint-Honoré, 3. JOLY (Henri), membre de l'Institut, rue Boissonade, 3. JOUARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. rue St-Dominique, 30. LACOIN (Félix), avocat à la Cour d'appel, r. de l'Université. 3.

LANQUEST (Mme Vve), faubourg Poissonnière, 159.

Petite-Roquette, rue de Dunkerque, 34 bis.

LAVESCH-LAVERGNE (l'abbé H.), aumônier auxiliaire à la

LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'appel, rue du Général

LEDOT (Alfred), Jurisconsulte, rue St-Maur, 3.

LEFAUCHEUX (Mme Vve), propriétaire, b. de Courcelles,20.

LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142. LEFEBVRE, notaire, boulevard Haussmann, 69.

LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.

LETAILLE (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.

LINDET (Mme Vve), boulevard St-Michel, 9. LINDET (Fernand), boulevard St-Michel, 9.

LINDET (André), notaire, boulevard St-Michel, 9.

MAIRE (Xavier), peintre, rue d'Argout, 5. MEAUX (Mme de), rue de Berry, 14.

MEAUX (Louis de), rue de Courcelles, 43.

MILLIARD (l'abbé), aumônier à la Petite-Roquette, rue Saint-

MORTEMART (duc de), rue Saint-Dominique, 1. NOLLEVAL (Mme veuve), rue de Rivoli, 214.

NOURRISSON (Paul), avocat, rue St-Guillaume, 19.

PASSEZ (E.), avocat à la Cour de Cassation, faub. St-Honoré.

PENSA (Mme Vve Charles) square de Latour-Maubourg, 3.

PENSA (Charles), square de Latour-Maubourg, 3.

PERRIN (Emile), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue de Châteaudun, 53.

PICOT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, avenue Malakoff, 159.

PROUST, ancien magistrat, rue de Clichy, 58.

RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).

RENAULT (Léon), ancien préfet de police, sénateur, avenue

de Wagram, 38.

RIVIERE (Albert), secrétaire général de la Société générale des Prisons, rue d'Amsterdam, 52.

SALMON (l'abbé N.), curé de Saint-Séverin, Paris.

SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Evêque, 32.

SELVES (de), préfet de la Seine.

SIGAUD (Mme Veuve Jules), rue Bara, 5.

SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.

THUREAU (Georges), Conseiller à la Cour d'appel, rue Garancière, 11.

TOCQUEVILLE (comte de), rue Chanaleilles, 4. TORCHON (Mme Veuve Charles), rue Jacob, 19.

VIDIL (André), avenue de Villiers, 30.

VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.

VINCENS (Charles), sous-directeur honoraire au ministère de l'intérieur, avenue de Wagram, 29. VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de Cassation, rue de Milan, 11.

WEBER (M. et Mme Pierre), faubourg Poissonnière, 53. WILLIAM (Marie), compositeur de musique, avenue des Ternes, 96.

### SOUSCRIPTEURS

BAUDET (D.), fondé de pouvoirs de la Lyonnaise, rue Tait-

AUFFRAY (Jules), avocat, député, boul. Raspail, 287.

BARTH (Dr Henri), rue St-Thomas-a'Aquin, 2.

BARIZET (Vve), boul. St-Michel, 20.

MM.

BAZY (Mme P.), boul. Haussmann, 85. BECKER (Jean), rue d'Amsterdam, 60. BENET (Eugène), statuaire, r. N.-D.-des-Champs, 33. BERTHIÈR (Alphonse), avenue Mélanie, 13, Bellevue. BERTHON (Fernand), avocat, rue de Rennes, 93 BEVILLE (Raoul), professeur à la faculté de Caen. BLANCHET (Charles), notaire, r. Beaujolais, 11, Palais-Royal. BOMPARD (Octave), rue d'Assas, 28. BOSCHER (Vve Jules), boul. St-Michel, 113. BOSSE (Le), avoué, Louviers, Eure. BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33. BOULARD (André), rue Chauveau-Lagarde, 16. BOUMARD (Jean), rue Garancière, 15. BOURGOIN (A.), électricité, rue Constant-Foucault, 5, Sèvres. BUISSON (Hilaire), rue de la Cossonnerie, 13. CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12. CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 25. CAZELLES (Mme Vve Charles), rue Jean-Goujon, 28. CELIER (Jules-Alexandre), avocat, pl. St-François-Xavier, 1. CHAPOTTEAU et fils aîné, rue Languedoc, 26. CHARPENTIER (Albert), entrepreneur, bd St-Julien, 19 bis, Bellevue. CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148. CORTAMBERT (Lucien), avocat, boul. Nadaud, 7. CORTAMBERT (Mme Richard), rue Gustave-Nadaud, 7: DARDOUVILLE (Louis), Chaussée de la Muette, 15. DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, quai Malaquais, 9. DESSAIGNES (Mme J.), quai Voltaire, 5. DUHAMEL (abbé), vicaire à St-François-Xavier. FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18. FORQUENOT (Louis), ingénieur, Montmorency. GALLET (Maurice), boulevard St-Germain, 176. GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 36. GAUMONT (L.) et Cie, Ingénieurs, rue St-Roch, 57-59. GEAY (Camille), sous-directeur de la Cie des Bateaux Parisiens, rue Debrousse, 1, rue des Maintes, 31, St-Germainen-Laye.

GIRARD (Ernest), agent de change, rue St-Lazare, 54. GIRARD (Henri), pharmacien, rue Marengo, 4. GIRARDIN (Paul), notaire, rue Richelieu, 85. HATON de la GOUPILLERE, membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 56. HENRY (l'abbé Charles), vicaire à St-Vincent de Paul. HERARD (Eugène), ingénieur, boulevard St-Germain, 197. HUET (Paul), ingénieur, rue de l'Université, 8. HUSSENOT DE SENONGES (Etienne), rue de Choiseul, 2. HUSSENOT DE SENONGES (Raoul), rue Suger, 16. JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai. JOUANNEAU (E), peintre, Bellevue. LACAU (Louis), architecte, rue Etienne-Marcel, 150. LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22. LANDRIE (l'abbé G.), vicaire à Saint-Séverin, rue St-Andrédes-Arts, 40. LAUTIER (Pierre), rue de l'Abbé-Grégoire, 37. LAVIEVILLE (Augustin), censeur des études scientifiques, rue Scufflot, 14. LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E., Palais Episcopal. MANSAIS (Jules), référendaire au Sceau de France, rue Fortuny, 6. MARLIOT, faubourg Poissonnière, 4. MARQUET (Léon), rue Auber, 17. Villa du Chat, Bellevue. MASSION (Paul), notaire, boulevard Haussmann, 58. MEAUX SAINT-MARC, Lieutenant-colonel, officier d'ordonnance de M. le Président de la République, r. de Rome, 31. MENNESSON (Gustave), avocat, boulevard Haussmann, 79. MINORET (Mme Marguerite), rue Ampère, 37. MOROT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164. NIESSEN (Xavier), professeur, fondateur du Souvenir Français, avenue de Neuilly, 137, Seine. NIZEROLLE (L.-L.), rue Amelot, 24. NOUE (vicomte de), square du Roule, 6. ODENT (Henri), boulevard Saint-Michel, 11. PAILLARD et Cie, Imprimeurs, quai des Orfèvres, 6. PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96. PERONNE (Pierre), avoué, place St-Michel, 3. PIERRE (Georges), notaire, à Meudon. PLE (frère), rue St-Fargeau, 15. QUINT (Charles), rue de Rivoli, 118. REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 81. REYMANN (l'abbé), second vicaire à St-Ambroise, boulevard Richard-Lenoir, 83 bis. RIBOT (Alexandre), ancien présid. du conseil des Ministres, député, rue de Tournon, 6.

RICHARD (Georges), professeur de dessin, pl. Perchamps, 1. RICHARDIERE (Alphonse), architecte, rue de Seine, 74. ROLLET, avocat, avenue du Château, Bellevue. ROUSSEL (François), industriel, Roubaix. SCHMIT, marbrier, boul. Edgar-Quinet, 7. SOUBIES (Jacques), rue de Phalsbourg, 14. STILTZ (l'abbé Jules), 1er vicaire à St-Séverin. TENNISSON (Paul), boulevard St-Michel, 121. THERESE (Ernest), villa des Cèdres, Bellevue. THOMAS (Gabriel), villa des Capucins à Bellevue. THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française, rue Garancière, 11. TURGIS (Albert), rue Saint-Placide, 55. VALENCIENNES, propriétaire, rue des Bois, Bellevue. VERMONT (H.), avocat, rue Socrate, 4, à Rouen. WEBER (J.), relieur, rue du Cherche-Midi, 44. WERNER, propriétaire, rue Lord Byron, 10.

